

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (71) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, M. METAIS, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, JM. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, B. SULLI, ML. CHABOT, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppl. de P. DJERBIR), M. KRAFT (suppl. de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppl. de JJ. BERTHELLEMY), A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROY (suppl. de P. ROCHER), P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (6) : M. BEN EMBAREK mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire E. AZIHARI
T. BAUDIN mandant a pour mandataire JM. MEUNIER
C. PIAULET mandante a pour mandataire B. SULLI
P. BARAUDON mandant a pour mandataire L. CLAVE

EXCUSES (5) : M. MONTASSIER, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, B. de COURREGES, B. SIMON,

Nom du secrétaire de séance : C. FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation d'un représentant de la CAPC dans le conseil d'établissement du CRD

L'article 2 des statuts du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement départemental prévoit que le président de la CAPC et le vice-président chargé des équipements culturels transférés sont membres de droit du conseil d'administration ainsi que deux représentants désignés par le conseil communautaire :

Par délibération n°8 du 22 avril 2014, le conseil communautaire a désigné Madame Chantal PETIT. Cette dernière ayant démissionné de son mandat de conseillère communautaire, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant.

* * * * *

VU l'article 2 des statuts du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement départemental approuvé par délibération n°8 du 20 juin 2005

VU la délibération n°8 du conseil communautaire du 22 avril 2014 désignant les représentants de la CAPC au CRD

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le représentant de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais dans le conseil d'administration du Conservatoire à rayonnement départemental Clément JANNEQUIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 3 avril 2017

n°2

page 2/2

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner Madame Christine PIAULET pour siéger au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement départemental Clément JANEQUIN.

Association	Titulaire
- Conservatoire à rayonnement départemental	- Maryse LAVRARD - Christine PIAULET

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 05/04/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER